



DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

<p>DELIBERATION N° : 20170905_20</p> <p>OBJET : Budget supplémentaire 2017 Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION VINCENDO SPORTS</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">12 SEP. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 28 Procuration : 3 Votants : 31 Abstention : 0 Exprimés : 31</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla.</p> <p>Représentés VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; HOAREAU Sylvain ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire, L'Elu Délégué Christian LANDRY</p> 	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame GEORGET Marilyne, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20170905-20

OBJET :

**Budget supplémentaire
2017
Attribution d'une
subvention complémentaire
à l'ASSOCIATION
VINCENDO SPORTS**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'ASSOCIATION VINCENDO SPORTS a bénéficié, par délibération n°20161227_89 (conseil municipal du 27 décembre 2016), d'une subvention globale de 13 000,00 € au titre de l'année 2017.

En 2017, la Ligue Réunionnaise de Football a procédé à un changement de saison footballistique, calquée dorénavant sur une année civile et ayant pour conséquence d'imposer aux clubs deux saisons durant l'année 2017.

Eu égard à ces changements et afin de permettre le bon fonctionnement de la seconde saison courant de juillet à décembre, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention supplémentaire à allouer à ladite association au titre de l'année 2017.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION VINCENDO SPORTS une subvention supplémentaire d'un montant de 7 000,00 € ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20161227_89 du 27 décembre 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°20,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 28

Représentés : 3

Pour : 31

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}. - **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION VINCENDO SPORTS une subvention supplémentaire d'un montant de 7 000,00 €.

Article 2.-

AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 12/09/2017
Reçu en préfecture le 12/09/2017

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Document n° 20170905_20-DE

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

L'Élu Délégué
Christian ANDRIEUX

